



---

## 80<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale

Cinquième Commission

Point 146 de l'ordre du jour

### **Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies**

#### Administration of justice at the United Nations

New York, le 13 novembre 2025

Déclaration de la Suisse et du Liechtenstein

---

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au nom de la Suisse et du Liechtenstein. Nos délégations remercient le Secrétaire général, le Conseil de justice interne, ainsi que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour leurs rapports. Nous attendons également avec intérêt la lettre de la Sixième Commission, portant sur les aspects juridiques de ce point important de l'ordre du jour.

Madame la Présidente,

Derrière chaque statistique se trouve une personne servant sous le drapeau bleu, souvent loin de chez elle, et qui mérite clarté, dignité et réparation en temps utile.

Une justice efficace, transparente et non-discriminatoire est donc essentielle pour la crédibilité de l'action des Nations Unies. Dans cette période de réforme et d'incertitude, le renforcement d'un système de justice interne équitable et accessible demeure une priorité pour nos délégations. Pour la Suisse et le Liechtenstein, une bonne gouvernance interne n'est pas seulement une question d'efficacité : c'est le fondement même de la crédibilité de l'Organisation.

Permettez-nous de souligner les trois points suivants :

Premièrement, le bon fonctionnement du système de justice de l'Organisation va de pair avec la mise en œuvre réussie des réformes ONU80 à venir. La Suisse et le Liechtenstein reconnaissent le rôle crucial que jouera l'Administration de la justice dans ce processus. À cet égard, nous saluons les efforts visant à renforcer la sensibilisation du personnel, à poursuivre la mise en œuvre de l'approche « priorité

---

**Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies**  
**Permanent Mission of Switzerland to the United Nations**

633 Third Avenue, 29<sup>th</sup> floor, New York, NY 10017-6706

Tél. +1 212 286 1540, fax +1 212 286 1555, [www.dfae.admin.ch/missny](http://www.dfae.admin.ch/missny)

à la procédure non formelle », et à résoudre les différends de manière précoce et équitable – des aspects qui seront également d'une grande importance dans le cadre de ONU80.

Le soutien à l'administration de la justice dans l'accomplissement de son mandat essentiel, ainsi que dans le renforcement des mécanismes de règlement des différends tout en favorisant l'efficacité à l'échelle du système, demeure une priorité pour nous. À cet égard, nous prenons note de la position du Tribunal du contentieux administratif en faveur d'un programme pilote de médiation judiciaire, et nous nous réjouissons de discussions constructives à ce sujet.

Deuxièmement, la Suisse et le Liechtenstein se félicitent des initiatives en cours et proposées pour améliorer l'efficacité et l'efficacité du système de justice. Ces propositions – notamment la création d'un répertoire unique – méritent une analyse et une discussion attentives. Elles doivent trouver le juste équilibre entre le rapport coût-efficacité et l'aspect pratique. Même si les contraintes budgétaires actuelles peuvent limiter notre capacité à mettre en œuvre certaines options, nous sommes convaincus que nous devons les garder à l'esprit et d'y revenir en temps opportun.

Troisièmement, un accès garanti et équitable pour toutes et tous demeure une condition fondamentale pour une justice véritablement juste. Malgré les défis considérables auxquels l'ONU est confrontée, la Suisse et le Liechtenstein restent pleinement attachés à garantir la cohérence et la constance dans l'administration de la justice au sein des Nations Unies. Une telle cohérence renforce la transparence, consolide la responsabilité et assure l'équité pour l'ensemble du personnel. Dans nos délibérations futures, la protection et l'accès de toutes les catégories de personnel – y compris le personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, également appelé personnel affilié – devront continuer de recevoir l'attention nécessaire.

Madame la Présidente,

La justice au sein des Nations Unies n'est pas un simple exercice administratif ; c'est un engagement envers celles et ceux qui servent cette Organisation.

Permettez-moi de conclure en vous assurant que les délégations de la Suisse et du Liechtenstein continueront à participer de manière active et constructive aux discussions – car un système de justice interne équitable et digne de confiance constitue la pierre angulaire de la crédibilité de l'Organisation.

Je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Madam Chair,

I have the honour to address you on behalf of Switzerland and Liechtenstein. Our delegations thank the Secretary-General, the Internal Justice Council, as well as the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions for their reports. We also look forward to the letter from the Sixth Committee, on the legal aspects of this important agenda item.

Madam Chair,

Behind every statistic is a person serving under the blue flag, often far from home, who deserves clarity, dignity, and timely redress.

Effective, transparent and non-discriminatory justice is therefore essential for the credibility of the United Nations' action. Especially in this period of reform and uncertainty, strengthening a fair and accessible

internal justice system remains our priority. For Switzerland and Liechtenstein, good internal governance is not only a matter of efficiency – it is the foundation of the UN's credibility.

Allow us to highlight the following three points:

First, the proper functioning of the organization's justice system goes hand in hand with the successful implementation of the UN80 reforms ahead of us. Switzerland and Liechtenstein recognize the crucial role that the Administration of Justice will play in this process. In this context, we commend the efforts to strengthen staff awareness, to further implement the "informal first" approach and to resolve disputes early and fairly – aspects that will also be of great importance in the context of UN80.

Supporting the Administration of Justice in fulfilling its essential mandate and in strengthening dispute resolution mechanisms while promoting cost-efficiency across the system, remains a key priority for us. In this regard, we note the Dispute Tribunal's view in favour of a pilot programme on judicial mediation, and we look forward to constructive discussions on this initiative.

Second, Switzerland and Liechtenstein welcome further ongoing and proposed initiatives to improve effectiveness and efficiency of the justice system. These proposals – including the single repository database – merit careful analysis and discussion. They must strike the right balance between cost-effectiveness and practicality. While current resource constraints may limit our ability to pursue some of these options now, we believe they should remain on the table and be revisited when circumstances allow.

Third, guaranteed and equitable access for all remains a fundamental prerequisite for fair justice. Despite the considerable challenges the UN faces, Switzerland and Liechtenstein remain firmly committed to ensuring coherence and consistency in the administration of justice across the Organization. Such consistency enhances transparency, reinforces accountability, and ensures fairness for all staff members. In our further deliberations, the protection and access of all categories of personnel – including non-staff, also referred to as affiliate personnel – must continue to be given due attention.

Madam Chair,

Justice within the United Nations is not merely an administrative process – it is a commitment to the people who serve this Organization.

Allow me to conclude by assuring you that the delegations of Switzerland and Liechtenstein will continue to engage actively and constructively in the discussions – because a fair and trusted internal justice system is the cornerstone of the Organization's credibility.

Thank you.